

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 3 février 2010
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur HOVSEPIAN.

Chers collègues, la séance est ouverte. Excusez-moi pour ce petit retard d'un quart d'heure, je sais que la ponctualité c'est aussi la politesse des Maires d'Arrondissements, mais j'étais en réunion avec le Secrétaire Général de la Ville sur la programmation 2010, qui vient à peine de se terminer, il y a quelques minutes.

Approbation des comptes rendus in extenso des Séances du 10 novembre 2009 et du 9 décembre 2009

Monsieur HOVSEPIAN.

Chers collègues, sur le compte rendu in extenso de la séance du 10 novembre 2009, y a-t-il des remarques ?

(Aucune remarque)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur HOVSEPIAN.

Sur le compte rendu in extenso de la séance du 9 décembre 2009, y a-t-il des remarques ?

Monsieur DAUMERGUE.

Sur celui du 9 décembre 2009, à la page 23, la phrase se termine ainsi : "Nous aussi, nous nous occupons de...". C'était : "des demandes de la population".

Monsieur HOVSEPIAN. Y a-t-il d'autres remarques ?

(Aucune autre remarque)

Avec la correction de M. DAUMERGUE, LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19113-DGSF – 10-01 7S DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS – DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION -Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2010. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MARI, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est un rapport qui autorise l'ensemble des Maires d'Arrondissements à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Etats Spéciaux de l'année précédente.

En ce qui concerne notre Mairie de Secteur, l'autorisation est donc de 68 827,50 Euros.

Mais, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je m'emparerai de ce rapport pour en aborder un autre qui, à notre grand désappointement, n'a pas été étudié lors de la séance précédente du Conseil d'Arrondissements et qui n'a pas non plus fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal, mais qui pourtant nous concerne au premier chef, c'est le rapport concernant la réorganisation des Services de la Ville de Marseille, avec l'intitulé "Préparer demain ensemble".

Nous avons découvert ce rapport, quelques jours avant le dernier Conseil Municipal de décembre, nous expliquant que pendant des mois et des mois il y a eu un diagnostic interne à la Ville de Marseille pour réorganiser les Services, que la démarche "Préparer demain ensemble" a défini une nouvelle organisation, qu'ensuite encore pendant des mois et des mois on a préparé la mise en œuvre de cette démarche.

Tout cela peut être tout à fait légitime pour une ville de réorganiser ses Services ; on essaye d'optimiser les différentes Directions fonctionnelles ou opérationnelles. Par contre, ce qui nous a vraiment surpris, pour ne pas dire choqués, c'est de voir apparaître à quelle place sont les Mairies de Secteur dans le nouvel organigramme.

Je rappelle que les Mairies de Secteur étaient auparavant, en lien direct, reliées au Secrétariat Général de la Ville de Marseille et vous-même, Monsieur le Maire, en lien direct avec Monsieur le Maire de Marseille, et notre Secrétaire Général, comme l'ensemble des Secrétaires Généraux, en lien direct avec M. GONDARD.

Et on voit apparaître les Mairies de Secteur rattachées à une "sous sous-direction". Il y a parmi les Directions Générales Adjointes, une Direction qui s'appelle "Direction Générale Vie Citoyenne et Proximité". Puis on redescend d'un cran, avec la "Direction de l'Accueil, de la Vie Citoyenne et de la Vie Associative". Et là, on voit apparaître les relations avec les Mairies de Secteur, au même niveau que les voitures publiques, qu'Allô Mairie, que la Cité des Associations, que le standard téléphonique de la Ville, que les Bureaux Municipaux annexes, que l'Etat-civil, que les Opérations Funéraires et Cimetières.

Donc nous considérons que c'est vraiment une attaque de la Ville de Marseille sur le rôle des Mairies de Secteur. Et nous le dénonçons aujourd'hui mais je sais, Monsieur le Maire, que vous avez abordé ce sujet avec l'ensemble des Maires de Secteur et pas forcément ceux de votre majorité. Il y a ceux qui peuvent s'exprimer et ceux qui le peuvent moins, mais vous savez que vos remarques sont partagées par l'ensemble des Maires de Secteur.

Donc pour nous, c'est intolérable, d'autant plus qu'au Conseil Municipal, je le rappellerai, le Maire de Marseille n'a pas donné la parole au Président du groupe "Faire Gagner Marseille" en lui indiquant que son temps de parole était écoulé. Donc nous avons quitté la salle et pour nous, ce rapport n'a pas été voté.

Donc, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais rappeler quand même, à nos élus mais ils le savent, donc plutôt à nos collègues de la majorité municipale, le rôle essentiel des Mairies de Secteur, autant dans le domaine de la concertation que pour faire aboutir les dossiers structurants, les dossiers d'aménagement, aussi bien à l'échelle d'un quartier que sur l'ensemble du 13-14. Nous avons des dizaines d'exemples, on peut en citer, on va en prendre juste quelques-uns qui me viennent à l'esprit :

L'extension de la 2^e Zone Franche sur le vallon de Malpassé, c'est grâce à une action pugnace de la Mairie de Secteur, la concrétisation de l'aménagement de la place des Héros à Château-Gombert, l'intégration de la cité Saint-Joseph Vieux Moulin dans les projets ANRU, la réhabilitation du presbytère du Canet, la concertation sur la L2 Nord dans le cadre de l'enquête publique.

Dans le cadre de Marseille 2013 également, nous avons souvent appuyé et même initié des projets emblématiques, je ne vais pas tous les citer mais on peut quand même indiquer : le Conservatoire d'Arrondissement de Musique et de Danse, le projet de réhabilitation du Théâtre Athéna Niké, la Régionale de l'Eau et de l'Environnement, le Conservatoire des Restanques.

Je crois que c'est la preuve quand même, depuis des années et des années, du rôle essentiel qu'ont les Mairies de Secteur, pas simplement pour la concertation mais pour appuyer les dossiers structurants et les faire déboucher. Donc, là, aujourd'hui, se retrouver dans une "sous sous-direction", c'est vraiment scandaleux et il y a là un déni de démocratie !

Je pourrais continuer pendant des heures et des heures à disserter sur le rôle des Mairies de Secteur, mais je crois que l'on en est tous convaincus. Je vous donne juste une petite anecdote. Hier j'étais en Commission de développement durable, au Conseil Municipal, et les élus d'un autre Secteur, du 9-10, ont tenu à peu près les mêmes propos que moi sur certains dossiers, en indiquant qu'ils regrettaient que leur Mairie n'ait pas été assez concertée, que leur Mairie a de la pertinence, apporte de la plus-value à tous les dossiers.

C'est un discours que l'on aurait pu tenir nous-mêmes, et c'était des élus de la majorité de M. GAUDIN.

Donc j'espère quand même, Monsieur le Maire, que le Maire de Marseille aura la sagesse de demander à ses Services de revoir sa copie quant à cette réorganisation des Services.

Et pour revenir au rapport proprement dit, bien sûr, c'est un dossier purement technique et sur lequel nous allons voter favorablement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame VALADEAU.

Monsieur le Maire, chers collègues, en fait mon propos va être un peu le pendant de ce que vient de dire Stéphane MARI. Au moment où, là, on fait l'acte de permettre que sur les investissements on puisse réaliser des travaux d'urgence dans les équipements de proximité, je pense que c'est le bon soir pour saluer cette déclaration de Roland BLUM qui a affirmé que la nouvelle augmentation de la population marseillaise, ce décollage qui est enregistré depuis huit ans, montrait tout l'essor de notre ville et que les quartiers les plus peuplés, au Nord, n'étaient pas les mieux équipés.

Vous aurez tous lu, hier ou avant-hier dans *La Provence*, la commande de publicité faite par la Ville de Marseille sur le logement à Marseille. Je note que dans sa déclaration, Roland BLUM a bien dit que le 13-14 totalisait à lui seul autant d'habitants qu'Aix-en-Provence ou Dijon, et surtout, à la fin de sa phrase, que l'on y manque cruellement d'écoles d'équipements de loisir.

Donc c'est vraiment un appel pour que cette constatation, qui est effectivement le reflet de la réalité de ce que l'on vit dans nos arrondissements, quand le mois prochain la Dotation d'arrondissements et la programmation vont être votées pour le 13-14, il s'agirait de s'en souvenir et qu'effectivement les dotations, là on passe les dépenses d'investissement mais aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, puissent être à la hauteur de ce manque cruel dénoté par la Mairie centrale. Et que, de la même façon, en termes de programmation on ait enfin une programmation qui permette la réhabilitation des stades, même si on n'en prend pas bien le chemin, Sylvie ANDRIEUX le pointait lors du dernier Conseil d'Arrondissements, et celle de nos écoles et de tous nos équipements. Que l'on puisse enfin avoir des arrondissements où il y ait des bibliothèques en nombre suffisant, des équipements, des centres sociaux qui puissent tourner en nombre suffisant, des piscines qui puissent être ouvertes durant les mois d'été, tous ces équipements qui feront que le 13-14 sera en capacité d'accueillir les nouveaux habitants et de les accueillir dans des conditions et un cadre de vie qui soient à la hauteur de cet essor marseillais.

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci. Chers collègues, je dirai simplement quelques mots, d'abord sur l'intervention de M. MARI qui portait sur le premier rapport, que je mettrai aux voix, mais il vient de soulever un problème, celui de la réorganisation de l'administration de la Mairie.

Cette délibération qui était arrivée hors délais en Mairie de Secteur mais également hors délais pour être mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal, nous avons demandé son retrait lors du Conseil Municipal. Et non seulement le Maire de Marseille ne l'a pas retirée mais il n'a pas voulu non plus que l'on discute et que l'on vote même puisque ensuite nous sommes partis et n'ayant plus de quorum, le Conseil Municipal ne pouvait plus délibérer. Et là, il y a eu un recours au tribunal administratif. Nous verrons donc la suite. Mais tout ce qu'a dit M. MARI sur ce problème, non seulement je le partage mais j'ai aussi alerté mes sept autres collègues Maires de Secteur sur Marseille de cette nouvelle organisation de l'administration.

Quant à Mme VALADEAU qui soulève le problème du logement, je pense que l'on y reviendra encore au cours du débat et à juste titre. C'est vrai que depuis le 1^{er} janvier 2010 nous avons donc une population qui a augmenté sur nos deux arrondissements et nous sommes maintenant à 152 398 habitants, l'équivalent d'une ville de la dimension d'Angers, de Brest, d'Avignon, d'Aix, de Dijon, par exemple. En conséquence, c'est une ville dans la ville.

Mais peut-être que l'on reviendra au cours du débat sur ce problème du logement puisqu'il a fait largement partie de l'actualité dans la presse locale, la semaine dernière et dimanche dernier aussi.

En tout cas, je mets aux voix ce 1^{er} rapport, qui est un rapport technique, comme l'a dit M. MARI.

LE RAPPORT N° 10-19113-DGSF – 10-01 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19148-JEUNE – 10-02 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE –Attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre du Dispositif Temps Récréatif de Restauration. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame TRISCARI, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations intervenant dans cadre des Temps Récréatifs de Restauration.

Ce concept consiste à faire participer les enfants des écoles élémentaires de la commune à des animations au sein de leur école pendant l'intervalle classe-cantine. Un des éléments fondamentaux de cette démarche étant de créer un lien entre l'école et le lieu de vie extrascolaire de l'enfant, les structures qui interviennent dans les écoles sont des équipements sociaux de quartier.

Sur un montant global de 109 640,35 Euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 11 187,80 Euros au Centre Social Familial de Saint-Gabriel, dans le 14^e arrondissement.

Je voulais féliciter ce Centre Social qui fait un excellent travail sur le secteur, notamment au travers de la jeunesse et des activités tout autour.

Monsieur HOVSEPIAN.

Tout à fait, je seconde ce qui a été dit.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19148-JEUNE – 10-02 7SEST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", Abstention de l'élu Front National)

RAPPORT N°10-19160-DHL - 10-03 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –Engagement Municipal pour le Logement – "La Simiane" - 7 et 33 allée Serpentine - chemin de Sainte-Marthe à Saint-Joseph- 14^e arrondissement - Subvention à l'Association Habitat et Humanisme pour l'acquisition - amélioration de deux logements PLAI. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur BARSOTTI, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne l'acquisition-amélioration de deux logements par l'Association Habitat et Humanisme.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 222 987 Euros pour ces deux logements. La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 8 000 Euros par logement, soit 16 000 Euros. Le reste du financement est assuré par des subventions de la CUM et du Conseil régional.

Il faut bien remarquer que la CUM commence à subventionner ce type d'opérations, je pense que c'est important de le dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci, s'il n'y a pas de commentaire, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19160-DHL – 10-03 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", Vote "contre" de l'élu Front National)

RAPPORT N° 10-19161-DHL - 10-04 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT – Engagement Municipal pour le Logement - Approbation des avenants n°1 de prorogation aux conventions de financement n° 07/479 groupe "Salengro" (Habitat Marseille Provence), n° 07/480 groupe "La Margeray" (Habitat Marseille Provence), n° 07/478 groupe "Le Frêne" (Erilia), n° 07/330 groupe "le Tri Postal" (Domicil). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Il s'agit là, dans le cadre de l'Engagement Municipal pour le Logement, de l'approbation des avenants n° 1 de prorogation à diverses conventions de financement, dont une convention pour le groupe Salengro et surtout, pour ce qui concerne, une convention pour le groupe La Margeray.

Pour mémoire, on vous rappelle que par délibération en date du 1^{er} février 2007, notre Conseil avait déjà approuvé l'attribution d'une subvention à l'OPAC Habitat Marseille Provence, pour la construction de 36 logements sociaux PLUS, sur un terrain situé au boulevard Anatole de la Forge. Ce programme était composé de deux immeubles élevés de deux étages sur rez-de-chaussée, comprenant 9 types 2, 18 types 3 et 9 types 4, ainsi que des garages en sous-sol.

Madame MASSE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais interpeler de nouveau le Conseil d'Arrondissements sur le sujet abordé dans ce rapport, l'urbanisation et l'habitat.

Vous avez dû, chers collègues, prendre connaissance, et notre camarade en a déjà parlé, dans le quotidien *La Provence*, je dirai plutôt dans ce cadre, dans ce journal de propagande, d'une campagne que je qualifierai de publicitaire, menée par la Mairie de Marseille et ses Adjoints, sur le logement dans notre ville.

Nous avons été martelés tous les jours par des messages, le plus souvent déraisonnables, voire mensongers, où des élus en responsabilité à la Ville de Marseille annoncent froidement que 5 000 logements par an doivent être construits dans Marseille, mais, je cite des mots du 1^{er} Adjoint de la Ville de Marseille, "la Ville ne peut pas et ne veut pas offrir à chaque quartier des salles et des équipements sportifs".

Et un autre, M. VALLETTE, Adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Marseille, dans un autre article, soutient, lui, que la Ville travaille jusque dans le détail pour préserver l'âme des quartiers, met en avant la Charte de Qualité Marseille, avec, je cite, "une réelle mixité entre logements, des activités, des équipements et des espaces verts", pour finir sur une règle du bien aménager et du bien construire.

Chers collègues, de qui se moque-t-on ?

Je pense que je ne vis pas dans la même ville qu'eux et qu'eux ne vivent pas dans la même ville que moi. J'ai bien peur que la Municipalité ne prenne ses rêves pour des réalités et, comble de tout, mente ouvertement aux Marseillais.

Le tableau final de la campagne de propagande du Maire de Marseille a été le supplément dans *La Provence*, huit pages ! Je ne veux même pas poser la question du prix de la campagne publicitaire, Monsieur le Maire : "Marseille un logement pour tous".

A l'heure où la Fondation Abbé Pierre annonçait des chiffres dépassant l'entendement, nous avons un Maire dans notre ville qui a l'air bien content de lui. Je pense que tous les élus ici présents devraient transmettre d'ailleurs, vu ce que dit Monsieur le Maire de Marseille, les centaines de doléances d'administrés qui sont en quête d'un logement depuis des années dans notre secteur, qui vivent à deux voire trois familles dans un petit appartement.

Et ces gens-là ne pourront jamais se payer un appartement ou un pavillon d'un promoteur à qui l'on fait des ponts d'or dans notre secteur.

Monsieur RAVIER. On ne peut pas loger les clandestins et les Français !

Madame MASSE.

S'il vous plaît, je ne vous coupe pas quand vous parlez et je n'ai pas besoin de vos commentaires !

Si la Mairie de Marseille fait des cadeaux aux promoteurs dans nos quartiers, on ne peut pas dire qu'ils en fassent aux Marseillais.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je voudrais ajouter aussi quelques mots.

Mme MASSE vous a parlé des déclarations de la Fondation de l'Abbé Pierre. Je dois dire que la France compte aujourd'hui 3,5 millions de mal-logés et 10 millions de ses habitants sont affectés de près ou de loin par la crise du logement. Donc le logement est devenu aujourd'hui une véritable cause nationale.

Quelques chiffres aussi sur Marseille et sur le département. Aujourd'hui, sur le département, il y a un déficit de 32 000 logements sociaux, dont les 85 % sur Marseille, c'est-à-dire plus de 20 000 logements sociaux. Et vous savez que la construction de logements sur Marseille souffre vraiment d'une répartition équilibrée, contrairement à toutes les annonces qui sont faites dans la presse. On constate que la production de logements sociaux ne répond pas à une logique coordonnée et planifiée, et surtout qu'elle répond à une logique économique, pour sauver le secteur privé de logements qui ne peuvent plus être vendus. On compte par centaines des VEFA qui permettent d'équilibrer des opérations immobilières dans le privé.

Et le projet de PLU que l'on a travaillé avec la Communauté Urbaine et avec la Ville, et avec donc le nouveau PLH, devrait permettre, je pense, à ce moment-là de faire un rééquilibrage et d'éviter une densification inconséquente dans certains quartiers.

Et j'ajoute aussi qu'il n'y a pas d'urbanisation intelligente sans les équipements et les structures culturelles, sociales et sportives qui doivent accompagner cette urbanisation.

Voilà ce que je voulais ajouter aux propos de Mme MASSE.

Monsieur DIMEUR.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je comprends parfaitement vos réactions concernant les logements sur la ville de Marseille. Je suis tout à fait d'accord avec vous, il en manque. Mais je regrette que souvent dans nos Conseils d'Arrondissements nous traitions le Maire de menteur. C'est inadmissible !

Réflexions dans les rangs de la majorité :

"Et si c'est vrai ?"

"En Conseil Municipal, c'est la même chose !"

Monsieur DIMEUR.

Donc ça arrive assez souvent et j'aimerais que nous soyons un peu plus courtois quand on parle du Maire de la Ville. Je vous remercie.

Monsieur HOVSEPIAN.

M. DIMEUR, je n'ai pas entendu le mot "menteur" mais le Maire de Marseille peut se tromper !

Monsieur DIMEUR. Absolument

Réflexion dans les rangs de la majorité :

"Volontairement !"

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19161-DHL - 10-04 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)

RAPPORT N° 10-19124-DGAC - 10-05 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES

CULTURELLES –Attribution d'une subvention d'équipement à l'association des Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert (Provence) gestionnaire du Musée du Terroir Marseillais. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame MASSE, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport qui nous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 340 000 Euros à l'association des Œuvres Sociales et régionalistes de Château-Gombert, qui est gestionnaire du Musée du Terroir Marseillais, au domaine culturel et touristique de notre secteur, dans le cadre de travaux de restauration et de conservation de collections.

Ces travaux, détaillés dans le présent rapport, représentent un coût total estimé à 1 million d'Euros. Le Conseil Régional et le Conseil Général ont été sollicités pour participer au financement, à hauteur respectivement de 340 000 Euros et de 300 000 Euros.

En premier lieu, Monsieur le Maire, nous tenions à féliciter les membres de l'association, son Président, M. (LURIC), et sa Directrice, Mme RAIMONDI, qui conservent ce patrimoine populaire à la mémoire provençale et continuent à œuvrer pour que nos coutumes ancestrales restent vivaces dans notre village de Château-Gombert et séduisent les visiteurs de plus en plus nombreux.

Il est entendu que nous proposons un avis très favorable sur ce rapport.

Mais je souhaitais revenir, mes chers collègues, sur l'énoncé des partenaires financiers cités dans ce rapport. Une question m'interpelle : où est la part de financement de l'Etat sur un tel investissement, culturellement structurant pour notre secteur ? Il est nul, zéro ! Nous touchons là du doigt la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques qui frappe déjà durement les musées et les établissements publics.

A ce jour, à savoir, les Collectivités Territoriales financent 75 % de la culture et pourtant, le Gouvernement entend toujours retirer la clause de compétence générale aux Départements et aux Régions, ce qui empêchera d'intervenir dans le champ culturel. Le pire est devant nous ! Car la nouvelle attaque du Gouvernement, avec la contre-réforme, va priver les politiques volontaristes de certaines Collectivités, plutôt de gauche d'ailleurs, qui œuvrent dans le domaine culturel. Nos secteurs vont être asphyxiés. Ne parlons pas des conséquences désastreuses pour les projets éducatifs et pour les emplois.

Mais ce n'est pas tout. La loi de finances 2010 prévoit le transfert du patrimoine national vers les Collectivités. Il faut m'expliquer comment peut-on, d'un côté, priver les Collectivités d'importants moyens financiers et, de l'autre, leur donner la charge supplémentaire de la gestion des monuments nationaux, mais surtout la charge de l'entretien énorme, tant depuis 2002 l'Etat ne remplit plus sa charge de protection et de mise en valeur du patrimoine national.

Nous assistons malheureusement à un étouffement, voulu par l'actuel Gouvernement, de la politique culturelle nationale. Le Ministère de la Culture mène une action de moins en moins visible, il est devenu une administration de gestion, sans imagination, qui n'a pas su s'adapter au monde d'aujourd'hui. On censure Internet, on ignore les pratiques innovantes, la mondialisation, et on, néglige le rôle prépondérant des Collectivités Territoriales à la fois premier financeur, je le répète, mais aussi véritable acteur de la vie culturelle. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

S'il n'y a pas d'autre intervention, j'ajoute que les constats que vient de faire Mme MASSE, je les partage entièrement. C'est vrai que l'Etat se retire de plus en plus. Je sors d'une réunion de programmation, je peux l'affirmer, nous avons discuté avec le Secrétaire Général de la Ville sur certains dossiers, c'est le cas. Et c'est vrai, je le partage aussi vraiment, le pire est devant nous.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19124-DGAC - 10-05 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19099-DPJ – 10-06 7S _DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS –Attribution de rémunérations pour l'exercice 2010 dans le cadre de contrats de délégation de service public pour les structures d'éducation à l'environnement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Il s'agit là d'un rapport qui a pour objet le montant des versements 2010 à effectuer par la Ville aux titulaires retenus dans le cadre des conventions de délégation de service public

passées pour la gestion et l'animation des structures d'éducation à l'environnement et des Fermes Pédagogiques?

Sur notre secteur, cela concerne la Ferme La Tour des Pins et le Relais Nature Saint-Joseph C'est une délibération qui revient tous les ans.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19099-DPJ - 10-06 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19167-DAFP - 10-07 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE -13^e arrondissement - Saint-Just - Traverse Montcault - Cession de terrain à la Société Provençale d'Education. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame ANDRIEUX, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport devrait, à mon avis, susciter l'unanimité des votes car il ne pose, je pense, aucun problème. C'est en fait la cession par la Ville de Marseille, qui en est propriétaire depuis quelques décennies, d'une petite bande de terrain d'une superficie de 159 m², en prolongement de l'école Lacordaire et ce au prix des Domaines, à savoir 2 800 Euros, à la Société Provençale d'Education.

Je vous demanderai, mes chers collègues, de voter unanimement ce remembrement. Merci.

Monsieur HOVSEPIAN. Y a-t-il des remarques ou des observations
(Aucune remarque)

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19167-DAFP - 10-07 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 10-19169-DAFP - 10-08 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE -13^e arrondissement - Malpassé - Avenue de Saint-Paul - Opération de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Constitution de servitude de passage au profit de la société AMETIS PACA. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LORENZI, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la constitution d'une servitude de passage sur la voie d'accès sécurité du collège Edmond Rostand faisant partie du domaine public, sise avenue Saint-Paul, à Malpassé, dans le 13^e arrondissement, d'une emprise de 200 m² à titre gratuit, au profit de la société AMETIS PACA, société de résidences Seniors.

Cette autorisation de passage permettra de créer un accès de sécurité et de livraisons pour la future résidence Seniors.

Au mois de novembre dernier, le Conseil général a donné son accord. Je pense que l'on ne peut qu'émettre un avis favorable à ce rapport.

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-19169-DAFP - 10-08 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19164-DHL - 10-09 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT -Opération de renouvellement urbain "Vallon de Malpassé" - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - 13^e arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de mise en œuvre avec l'ANRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur WEYGAND, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du rapport sur l'opération de renouvellement urbain dite du Vallon de Malpassé.

Un nouveau rapport qui concerne l'urbanisme et l'habitat dans notre secteur, un nouveau rapport, je n'en ferai pas de mystère, que nous allons finir par approuver, mais je dirai, un nouveau rapport bizarre.

Les bizarreries de ce rapport sont multiples. Il y a d'abord de nombreuses bizarreries rédactionnelles, ne serait-ce qu'une bizarrerie d'arithmétique puisque l'addition des fonds qui vont être déployés est fort précise, 158 496 903 Euros, mais plus haut dans le texte, elle est arrondie en disant qu'il s'agit d'un total de plus de 161 millions d'Euros ! Comme quoi le technicien ou peut-être même l'élu ou les élues puisqu'elles sont deux qui ont relu ce rapport n'ont pas dû être très attentives à la manière dont il était rédigé !

Çà, c'est juste un peu d'humour, parce qu'ensuite on voit que le texte du rapport lui-même alterne les moments de la plus complète imprécision et ceux de grande précision.

On dénombre les logements qui sont démolis ou réhabilités, on explique dans quelle proportion on va les reconstruire ou les réhabiliter, mais on ne dit pas quand, on ne nous dit pas, dans une ville où se posent les problèmes de logement que l'on évoquait, comment va être négociée la charnière qui va permettre à certaines personnes d'être sorties de logements vétustes et détruits avec raison, pour être relogées.

Il y a de grandes remarques sur la nécessité d'améliorer, de valoriser et de créer des équipements associatifs et des équipements sociaux. On sait que la seule richesse de ce quartier, d'ailleurs, c'est sa vie associative et sociale, donc il est important de la maintenir. Mais par contre, là, il n'y a aucune précision, ni de calendrier ni de localisation ni de structures de ces établissements et de ces équipements.

Il y a enfin un dernier point qui, lui, me touche le plus parce que je suis par ailleurs Conseiller Général de ce coin, c'est que la totalité du périmètre n'est pas incluse dans cette opération, puisque sur un ensemble qui appartient au même bailleur, le bailleur lié à la Ville de Marseille, HMP, nous avons une partie qui est concernée par ce périmètre et l'autre partie dont le rapport nous dit bien qu'elle doit être en liaison avec la première, c'est celle qui est du côté du campus de Saint-Jérôme, constituée par les Lilas, les Mimosas et les Oliviers A, qui a simplement comme caractéristique d'être séparée par la voie rapide Salvador Allende mais où les enfants sont scolarisés au collège, où le Centre Social a une antenne de l'autre côté, celle-ci n'est pas concernée par ce rapport, ce qui est au moins bizarre et sans doute proprement de nature à ne pas résoudre un certain nombre de problèmes parmi les principaux que connaissent ces quartiers.

Donc, je le répète, notre Groupe approuve ce rapport mais, malheureusement, il en déplore l'incohérence.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne répondrai pas sur le fond et sur le détail parce que quand j'ai lu le rapport qui était soumis au Conseil d'Arrondissements, je me suis aperçu avec stupeur que vous le rejetiez. Alors, avec mes collègues ici présents, nous n'avons pas trop compris parce que...

Monsieur HOVSEPIAN.

...Non, nous approuvons ce rapport, avec le point de vue de la Mairie de Secteur.

Monsieur BOURGAT.

Simplement, pour ne pas rentrer dans le détail parce que je suppose que, lundi, cela fera l'objet d'une intervention de votre part, mais nous sommes cependant conscients que pour l'ANRU il y a quand même la présence de toutes les Collectivités Territoriales, dans lesquelles vous êtes parfaitement représentés, donc je suppose que les avis consultatifs des Mairies de Secteur et de la vôtre en particulier sont parfaitement relayés par le nombre...

Plusieurs élus de la majorité : ...Non !

Monsieur BOURGAT.

Alors c'est bizarre, c'est quand même étrange, parce que je pense qu'au Conseil Régional et au Conseil Général, par la présence de mes collègues que je vois parfois, il y a du monde ! Donc, ce que l'on tenait à vous dire, c'est qu'au départ on ne comprenait pas pourquoi ce rapport était rejeté.

Nous allons donc nous abstenir sur votre résolution puisque vous modifiez dans la forme ce qui est prévu, et j'espère que, lundi, vous pourrez faire toutes les remarques qui conviennent.

Monsieur DUTTO.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le constater, ce rapport est important à plus d'un titre : premièrement, par l'ampleur du réaménagement urbain du secteur concerné ; deuxièmement, par son impact sur l'habitat, les conditions de vie et de logement des habitants ; troisièmement, par son impact social et économique ; et enfin, par son aspect financier : 159,2 millions d'Euros validés par l'ANRU, alors que ce qui était demandé était de 161 millions d'Euros.

A cette étape du processus, où les Collectivités sont appelées à se prononcer sur les propositions validées par le Conseil d'administration du GPV, dans lequel siègent des représentants de chacune d'entre elles, je voudrais faire quelques remarques.

La première vaut pour tous les projets ANRU, qu'ils soient ou pas sur notre secteur. Elle porte sur l'inexistence de réelle concertation qu'aurait méritée un projet d'une telle ampleur et qui est au cœur normalement de la philosophie qui a présidé à la création de l'ANRU.

Si nous sommes tous d'accord qu'il faille améliorer les conditions de vie et d'habitat de la population concernée, force est de constater que celle-ci n'est pas associée à l'élaboration du projet lui-même. Il y a eu tout au plus, sur l'initiative de la Mairie de Secteur, une réunion d'information le mercredi 10 décembre 2008. A cette occasion, il avait été évoqué la mise en place d'un comité de suivi. Cela ne s'est pas concrétisé.

Concernant le mot "concertation", il me semble que nous n'ayons pas tous la même lecture de celui-ci. Et je renvoie pour ma part à la définition qui se trouve sur le site Wikipedia, que j'ai là, qui est relativement simple : "La concertation est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun."

Cela paraît relativement simple. Mais il faut croire que cela ne l'est pas au vu des pratiques actuelles. La responsabilité de cet état de fait est collective et individuelle pour chacune des Collectivités ou institutions représentées au Conseil d'administration du GPV.

La deuxième remarque porte sur les interrogations et les inquiétudes exprimées par la Mairie de Secteur. Nous les partageons et nous souhaitons qu'elles soient levées, afin que le projet réponde au plus près aux besoins des habitants.

Si en l'état, par exemple, il n'est pas encore localisé le relogement d'Heart Color Musique ou d'autres associations, il faut que cela apparaisse clairement dans des engagements qui iraient dans ce sens. D'autant que ce rapport sera présenté devant les assemblées délibérantes des Collectivités concernées, le 25 mars pour la Communauté Urbaine, le 2 ou le 30 avril pour le Conseil Général, et après les élections pour la Région. Et il serait tout à fait concevable que ces préoccupations soient reprises et actées par les exécutifs de ces Collectivités. Comme devrait être actés les engagements financiers supplémentaires qui pourraient découler de la prise en compte de ces demandes légitimes, dans le cadre de la clef de répartition acceptée par tous les partenaires.

De toute évidence, si la Communauté Urbaine, le Conseil Général et la Région, s'engageaient dans cette voie, cela pèserait incontestablement sur la Ville et l'Etat.

La troisième remarque porte sur le logement et le relogement.

Nous partageons l'inquiétude des habitants. Avec la démolition de 469 logements programmée, dont 272 occupés, le défi à relever est important, d'autant que pour le moment la localisation du relogement hors site n'est pas réglée.

Il est d'autant plus difficile que dans ce domaine les bailleurs sociaux se heurtent au problème de la raréfaction du foncier à Marseille, non pas parce que celui-ci n'existerait pas, mais du fait de la volonté de la majorité municipale et du Maire de la Ville qui favorisent les opérations privatives menées par les grands groupes immobiliers, type Bouygues ou Kaufman & Broad.

Reloger les habitants des opérations ANRU est donc difficile et cela ne règlera pas la situation des 24 000 demandes de logement dans notre ville. Cela a été dit, le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre est accablant, il fait état du manque dramatique de logements sociaux dans notre pays et à Marseille en particulier. Marseille est la ville où l'écart est le plus grand entre la construction de logements sociaux et les besoins. Cette situation est confirmée également par l'INSEE. Cet écart s'est creusé à partir de la première moitié du mandat de M. GAUDIN et s'aggrave d'année en année.

Il faut d'ailleurs une sacrée dose de cynisme pour éditer ce type de journal de propagande, dans ces moments difficiles pour les gens qui recherchent un logement, pour vanter la réalisation tout au plus de 1 500 logements sociaux en deux ans, dans une ville où la demande, je l'ai dit précédemment, est de 24 000. A ce rythme-là, le dernier qui rentrera dans ces logements, peut-être qu'il en ressortira pour aller au cimetière !

Ces remarques faites et en dépit des questions non résolues, il nous appartient avec les habitants de faire émerger un projet qui soit véritablement porteur d'une réponse ambitieuse en matière de rénovation urbaine.

Nous voterons ce rapport pour ne pas créer une situation de blocage.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PONCET-RAMADE.

Je vais un peu reprendre en grande partie ce que vient de dire mon collègue.

Sur la concertation, c'est vrai que là, c'est quand même une curieuse manière de voir la concertation. C'est-à-dire que la concertation, normalement, c'est à l'origine du projet : on consulte les habitants des quartiers qui vont être rénovés. Alors que, là, on les consulte après ! C'est-à-dire qu'on leur dit : "Voilà le projet ! Alors maintenant, vous le voulez en gris, en bleu ou en rouge ?" C'est-à-dire que c'est déjà fait, c'est-à-dire qu'eux qui habitent ce quartier et qui ont ce que l'on appelle l'expertise d'usage, ils ne sont pas consultés en amont du projet. Ils sont consultés avant que l'on ne réalise le projet, mais quand celui-ci est déjà établi.

Et çà, cela donne effectivement une espèce de malaise, parce que les gens disent : "Mais ce n'est pas çà que l'on aurait voulu, mais pourquoi on ne nous en n'a pas parlé avant ?" Donc çà biaise tout. Donc la concertation, à l'ANRU, elle n'a pas été faite ou elle a été mal faite.

Deuxièmement, dans l'ANRU on a interdit l'augmentation du nombre de logements. Or on aurait simplement augmenté de 4 à 5 % le nombre de logements sur le site, on aurait eu du mou pour faire la rénovation, alors que là on ne l'a pas.

Troisièmement, les organismes HLM, qui sont très conscients de l'absence de logements sociaux à Marseille, disent qu'ils ne peuvent pas construire parce qu'il n'y a pas de foncier. Et on entend quand même... alors là, je suis désolée, Monsieur, c'est vrai qu'il ne faut pas traiter l'administration générale ou autres, de menteurs, etc., mais j'ai quand même entendu, à une réunion ANRU, M. GONDARD dire : "Il n'y a pas, la Municipalité n'a pas de foncier". Et la semaine précédente, elle venait de vendre deux terrains somptueux aux Olives ; elle avait donc du foncier. Donc ce n'est peut-être pas un menteur, mais quand même, il oublie vite ! Parce que quand même, dans une semaine la Ville vend 30 000 m² de terrains pour faire des appartements de luxe à deux promoteurs immobiliers, et la semaine suivante, on dit en réunion ANRU que la Ville n'a pas de foncier. Si vous n'appelez pas çà un mensonge, je ne sais pas comment vous l'appelez ! En tous cas, je trouve que c'est bizarre, çà ne correspond pas à la vérité.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PONCET-RAMADE.

Donc le problème de l'ANRU et de la rénovation urbaine, on met d'autres quartiers, très bien, que l'on mette d'autres quartiers, mais si on continue de la même façon, on ne débouchera pas. Et on voit le ralentissement, la lenteur pour que ces projets aboutissent. Je suis allée, à la demande de mon Maire Garo HOVSEPIAN, à la réunion de l'ANRU à Paris : les Bouches-du-Rhône sont en retard "de chez en retard" et ailleurs ils ont déjà fini, mais on n'a pas été capable de mener une concertation convenable. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Je voudrais ajouter quelques mots à tout ce que nos collègues viennent de dire, d'abord pour vous dire, M. BOURGAT, que le Conseil d'administration du GPV est une instance où la courtoisie ne règne pas, où le respect des personnes présentes ne règne pas. La Mairie d'Arrondissements y participe et, c'est par une délibération du Conseil Municipal, y participe comme les autres Mairies d'Arrondissements sur des points qui sont à l'ordre du jour et qui concernent le secteur municipal. On y participe et on apporte donc notre contribution, notre point de vue, et l'on discute pendant les questions de l'ordre du jour qui concernent la Mairie de Secteur.

Par contre, il n'y a aucune souplesse dans ce Conseil d'administration. Je prends l'exemple que j'ai vécu il y a une dizaine de jours maintenant. Et c'était justement sur le projet ANRU Picon-Busserine, qui était à l'ordre du jour, et j'ai demandé à ce que l'ordre du jour soit inversé et que ce point soit mis en premier, parce qu'ensuite, à 17 h, j'étais occupé. Je l'ai demandé très poliment au secrétariat du GPV, le matin même, qui ne m'a pas répondu. J'ai rappelé vers 12 h et on m'a dit : "Attendez, nous allons demander à la Présidente et on va vous dire." Un quart d'heure après, on me rappelle et on me dit que non, que dans le meilleur des cas le point de l'ordre du jour sur Picon Busserine sera à 16 h 30 ou 17 h. J'ai dit que je ne pouvais pas y être mais que je serai présent à 15 h 30 là-bas, à l'heure indiquée.

Je suis rentré en séance à 15 h 30 et l'on m'a dit que je ne pouvais pas assister à ce moment-là de la réunion et d'attendre à l'extérieur que le point n° 5 de l'ordre du jour soit donc discuté. Eh bien ! Là j'ai regretté cette rigidité et ce sectarisme, que j'ai souligné et j'ai demandé à ce que ce soit acté dans le procès-verbal de la réunion. Et j'ai donc remis notre contribution au Directeur du GPV, tout en les "remerciant", mais entre guillemets, de leur courtoisie.

Voilà comment les choses se passent au Conseil d'administration du GPV. Je voulais le dire devant l'ensemble des élus de la Mairie d'Arrondissements, majorité et opposition confondues, pour que vous le sachiez.

Ensuite, quelques réflexions aussi sur ce projet de rénovation urbaine de Malpassé, qui est pour nous d'une importance capitale et nous sommes très préoccupés sur ce dossier, pour deux raisons majeures. La première, nous avons la conviction que la convention ignore des questions majeures pour la population et des questions qui sont d'une importance capitale pour réussir une rénovation urbaine. Et je ne prendrai que deux exemples.

D'abord l'école, on n'en a pas parlé ici, je vais vous le dire. L'école ne fait l'objet d'aucune attention et je parle de l'école Bouge. Alors que l'école est toujours au cœur d'une cité, que l'école est toujours le croisement de tous les habitants. Et en haut lieu on le sait, aucune rénovation urbaine ne peut être réussie sans que l'on intervienne sur les écoles.

Deuxième observation, et je crois qu'on l'a dit aussi, c'est que dans ce projet, deux tiers des équipements de proximité sont voués à disparaître et notamment les plateaux sportifs. Ou encore, il y a une absence de perspectives pour les associations qui existent et notamment, on a cité Heart Color Musique et c'est vrai. Donc ce sont autant de sujets qui restent sans réponse dans ce projet.

La deuxième raison majeure, on l'a dit aussi mais je le répète, c'est très important, c'est une des conditions premières de l'ANRU, il s'agit de l'absence totale de concertation telle que la convention ANRU le prévoit. Ceci est si caricatural que dans la convention sur laquelle on délibère, il y a un paragraphe où l'on parle de concertation, mais cette concertation, c'est en fait une réunion qui a été tenue par la Mairie de Secteur, c'était un Conseil d'Arrondissements prolongé par un CICA. Donc ce n'est ni l'ANRU ni le GPV qui ont organisé la seule réunion de concertation qui s'est tenue, le 10 décembre 2008, au Centre Social de Malpassé. Donc il s'agissait d'un Conseil d'Arrondissements suivi d'un CICA, cela vous l'avez dit, mais ce n'est pas écrit dans la convention.

Et je dois dire que Madame la Présidente du GPV, ce 10 décembre 2008, avait pris quelques engagements, que je veux rappeler ici et que vous pouvez lui rappeler.

Provoquer des réunions de concertation ; de décembre 2008 à février 2010, cela fait plus d'un an, quatorze mois et quelques. Ensuite, utiliser ce le Centre Social de Malpassé comme lieu de ressources pour présenter les projets : rien n'a été fait ! Et aussi, on en a parlé, que l'on ait connaissance de tous les relogements, en respectant les dispositions qui sont prévues par l'ANRU : là aussi, aucune transparence, rien ! Félix WEYGAND est intervenu, Joël DUTTO aussi, Mme PONCET-RAMADE également. Donc quatorze mois après ce 10 décembre 2008, rien mais absolument rien n'a été fait ! Et les populations sont donc toujours dans l'incertitude quant aux relogements. Je sais qu'ils se font sans respecter les règles de l'ANRU ; on refuse de nous transmettre, comme je l'ai dit, le bilan de ces relogements.

Voilà où nous en sommes ! Et voilà ce que je voulais ajouter à ce que mes collègues Félix WEYGAND, Joël DUTTO et Michèle PONCET-RAMADE ont dit et bien dit sur ce projet ANRU de Malpassé.

Voilà, chers collègues, je mets ce rapport aux voix, avec l'ensemble des observations qui y figurent et des arguments qui sont ici. On n'est pas au Conseil Municipal, on est au Conseil d'Arrondissements, c'est donc ceci que je mets au vote.

LE RAPPORT N° 10-19164-DHL - 10-09 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)

RAPPORT N° 10-10 7S

OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et "l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine" (APECB) sise "Espace Culturel Busserine", rue Mahboubi Tir -13014 Marseille.

Monsieur RAVOUX, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet un contrat d'objectifs entre l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine et la Mairie de Secteur, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements.

L'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine a pour objet de développer et de gérer une action culturelle de diffusion. Elle a aussi pour objet de participer à la décentralisation culturelle dans les 13^e et 14^e arrondissements.

Dans le cadre de la présente convention et en concertation, l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine se fixe les objectifs suivants : réaliser des actions de sensibilisation et d'initiation à la culture artistique en faveur des habitants des 13^e et 14^e arrondissements, autour de temps forts, structurés du printemps à l'été. De plus, des ateliers artistiques seront organisés sur l'année.

Elle se fixe aussi comme autre objectif de développer le projet informatique "Cybercité", et enfin, d'assurer, au travers de toutes ces actions, la promotion de la culture dans nos deux arrondissements.

C'est dans cet esprit que la Mairie du 7^e Secteur, notre Mairie, et l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine conjugueront leurs efforts pour réaliser leurs engagements respectifs.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci, M. RAVOUX. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? *(Aucune)*

C'est une convention classique et qui concerne l'Espace Culturel Busserine, qui, vous le savez, est dans nos quartiers un haut lieu d'expression culturelle, de créativité et également de vitrine culturelle.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-10 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" Abstention de l'élu Front National)

RAPPORT N° 10-19103-DGE – 10-11 7S SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS –Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2010 - 2^e répartition - Approbation de conventions de partenariat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)
(Rapport distribué en séance)

Monsieur PORTERO, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n° 11 a pour objet la seconde répartition 2010 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1^{er} semestre 2010.

Sur un montant global de 63 000 Euros, il est proposé d'attribuer au Club des Amateurs de Danses de Marseille, situé 93, rue Gratteloup, à la Batarelle, dans le 13^e arrondissement, une

subvention de 30 000 Euros, pour le Championnat de l'Union Européenne des Danses Latines et Sportives, qui se tiendra au Palais des Sports de Marseille, le 13 mars 2010. Je vous demande, Monsieur le Maire, chers collègues, d'émettre un avis favorable.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

C'est une très belle exhibition, pour ceux qui y ont déjà assisté. Et puisque l'on parle du Palais des Sports, il y a dedans le mot "sports", alors permettez-moi de dire quelques mots sur le sport.

Il y a quelques instants, avant de venir à cette réunion, j'ai donc participé à une réunion de programmation pour les travaux sur notre secteur, avec le Secrétaire Général de la Ville de Marseille et toute l'équipe qui l'entourait. Et on a parlé de sport.

Je vous rappelle que l'an dernier, nous avons eu, j'arrondis, un peu plus de 600 000 Euros pour les programmes annuels de travaux dans nos équipements, donc pour l'entretien. Pour 2010, de 600 000 Euros on passe à un peu moins de 300 000 Euros ; c'est donc 55 % de diminution. Et nos équipements sportifs sont les plus dégradés pratiquement de toute la ville de Marseille.

Demandez à M. PORTERO, lorsque le dimanche ils vont voir un match de football au stade du Merlan ou à la Marine : il n'a même pas le temps de regarder se dérouler le match, tant on lui fait des remarques incessantes sur les vestiaires, sur les robinets qui coulent, sur les toilettes, sur le terrain, sur les grillages, etc.

C'est donc inadmissible que l'on ait 55 % de diminution pour les opérations annuelles de maintenance sur nos équipements, qui sont déjà dans un état lamentable. Et tout ceci a été dit, avec même davantage de conviction et de fougue, au Secrétaire Général. C'est inadmissible !

Alors que lors de la réunion que j'ai eue ici avec M. MIRON, pour justement préparer la réunion avec M. GONDARD, eh bien, c'était autre chose, ce n'était pas le même langage, il y avait eu des accords, il y avait un certain nombre de réalisations qui devaient être faites. Et ce n'était pas une diminution de 55 % ! Je ne sais pas ce qui s'est passé entre le mois d'octobre ou novembre et ce mois de février, mais en tout cas, tout a changé.

C'est la faillite de la Ville ou c'est la politique de la Ville ou c'est peut-être le vrai visage de M. MIRON que l'on retrouve ici. En tout cas, on verra ça.

Donc voilà ce que je voulais vous dire entre autres sur les trois heures et demie que j'ai passées en réunion avec M. GONDARD.

Je reviens à cette manifestation au Palais des Sports, en ce qui concerne cette démonstration de danses européennes latines et sportives, haute en couleurs et en images. Si vous y allez, vous le verrez bien.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 10-11 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10-19182-DAFP - 10-12 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –Exercice du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Ce dernier rapport est un rapport extrêmement important. Vous l'avez trouvé sur vos tables parce qu'on l'a reçu hier, il y a 24 heures, donc hors délais.

C'est extrêmement important parce que l'on est la deuxième ville de France et que l'on traite des rapports aussi importants que celui-ci un petit peu "par dessus la jambe". Car il s'agit ici de redéfinir, de préciser le droit de préemption urbaine sur plusieurs parties du territoire de Marseille.

Et de toute évidence, c'est l'aboutissement de longs mois de travail effectué dans des bureaux peut-être "opaques". Or, à nous, élus du suffrage universel, on nous transmet ce rapport à la veille du Conseil d'Arrondissements, donc hors délais, et y compris d'ailleurs hors délais pour le Conseil Municipal.

Donc je dis que c'est un manque de considération envers les élus de la République, c'est même un déni de démocratie. Et d'ailleurs, le Maire de Marseille, en procédant ainsi, s'expose à tous les risques juridiques.

En tous cas, je vous demande le retrait et le report de ce rapport.

Qui est d'accord pour ce retrait ?

LE RAPPORT N° 10-19182-DAFP - 10-12 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et de l'élu Front National

Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")

Monsieur HOVSEPIAN.

Voilà, chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie de votre participation et de votre attention. La séance est levée.

Et rendez-vous fin mars pour la prochaine assemblée plénière du Conseil d'Arrondissements.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 15, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7^{ème} Secteur.

* * *